

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

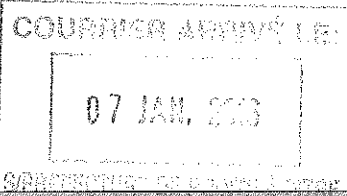
Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/229

**Lancement d'une étude de marché
sur le développement et la promotion
de l'offre touristique communautaire
en matière de tourisme d'affaires et de congrès**



Présents : 27		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

Excusés représentés : 4

Vice-Présidents :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Conseillers Communautaires :

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE
Procuration à M. Georges DAUBIN

Excusés non représentés : 11

Vice-Présidents :

M. Ary CHALUS (1^{er} Vice-Président)

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)

Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne PETRO - M. Dominique THÉOPHILE

Mme Lylane PIQUION

Conseillers Communautaires :

M. Olivier SERVA - Mme Nadège THÉOPHILE -

M. Audry CORNANO - M. Harry DURIMEL -

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Absents : 8

Vice-Présidents :

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC - M. Daniel MARSIN -

M. Alix NABAJOTH

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en date du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.02/48 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le tourisme comme un accélérateur pour le rayonnement du territoire intercommunal et à haut potentiel de création d'emplois et d'activité;

Considérant l'intérêt du Développement et du positionnement de l'Agglomération CAP Excellence sur le segment tourisme d'affaires et de congrès;

Considérant le rapport du Président,

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'approuver le lancement d'une étude de marché portant sur le développement et la promotion de l'offre touristique communautaire en matière de tourisme d'affaires et de congrès sur le territoire de CAP Excellence.

ARTICLE 2- D'approuver le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel pour le lancement d'une étude de marché sur le développement et la promotion de l'offre touristique communautaire en matière de tourisme d'affaires et de congrès.					
DÉPENSES			RECETTES		
Poste	Montant	Taux	Financeurs	Montant	Taux
Etude relative au Développement et au positionnement de l'Agglomération CAP Excellence sur le segment tourisme d'affaires et de congrès	50 000	100%	CAP Excellence	15 000	30%
			Etat	10 000	20%
			Conseil Régional	20 000	40%
			CTIG	5 000	10%
TOTAL	50 000	100%	TOTAL	50 000	100%

ARTICLE 3- D'autoriser le Président à solliciter toutes subventions nécessaires auprès des partenaires financiers.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de CAP Excellence pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

ARTICLE 5 - Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

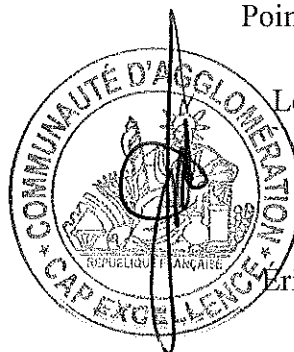
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 06 JAN. 2016



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 07 JAN. 2016

